

ANNEXE AU REGLEMENT CIJ 2

La deuxième étape du circuit interrégional jeune de la zone technique sud-est (ligues Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes) est organisée par le club de badminton de Montluçon.

La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre principal GIRARDIN Maryvonne et de son adjoint BEC Estelle. Elle se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBad et le règlement du Circuit Interrégional Jeune du 1^{er} septembre 2022. Les éléments de règlement particulier ci-après complètent les dispositions de ces deux règlements.

Article 1 : Lieux et dates

- La deuxième étape du circuit interrégional se déroule à Montluçon au Gymnase Paul Constans (rue du 14 Août 1944) 7 + 4 terrains
- Le CIJ a lieu le samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022

Article 2 : Critères de participation

Cette compétition est ouverte à tous les licenciés FFBad de la zone technique sud-est dans les catégories poussin, benjamin, minime et cadet.

Les minibads, exceptionnellement autorisés à s'inscrire, après aval du responsable compétitions de la ligue AURA, joueront en tableau poussins.

- Tous les joueurs poussins sont autorisés à s'inscrire
- Les benjamins doivent être classés P11 minimum dans les tableaux dans lesquels ils souhaitent jouer.
- Les minimes et les cadets doivent être classés au minimum D9 dans les tableaux des lesquels ils souhaitent évoluer.

Article 3 : Inscriptions

- Trois tableaux autorisés pour toutes les catégories d'âges
- En simple les joueurs doivent s'inscrire dans une des catégories suivantes : P1, P2, B1, B2, M1, M2 ou cadets
- Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaires (CPPH) au **20 novembre 2022**.

Article 4 : Montant des droits d'inscription

- Un tableau : 20 €.
- Deux tableaux : 23 €.
- Trois tableaux : 25 €

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 20 novembre 2022 à 20h00. Inscription par badnet. Aucune inscription n'est prise par téléphone. Le règlement du montant des droits d'inscription se fera par virement bancaire.

Article 5 : Surclassement

- Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans l'une des catégories d'âges
- Un joueur qui se surclasse dans une discipline doit remplir les conditions d'inscriptions associées à la catégorie de surclassement

Exemple : un Benjamin se surclassant en minime doit être classé au minimum D9 dans la discipline concernée.

Article 6 : Conception des Tableaux

Article 6.1 : Tableaux

Dans chaque catégorie le tableau de simple débutera par des poules suivies d'une phase en élimination directe.

Les autres tableaux se joueront selon les impératifs techniques

En simple :

- Pour les catégories poussin, benjamin et minime, les joueurs sont répartis par année d'âge. Deux tableaux sont donc proposés par catégorie d'âge.
- Les joueurs de la catégorie cadet sont répartis en un seul et même tableau.

En double et mixte : Les joueurs sont répartis par catégorie d'âge.

En concertation avec les responsables des ligues AURA et PACA, il est décidé que les tableaux de simples sont limités à :

- 12 participants pour toutes les catégories d'âges (P1, P2, B1, B2, M1, M2 et cadet).

Les tableaux de double sont limités à :

- 8 paires pour toutes les catégories (poussin, benjamin, minime et cadet)

Les tableaux de mixte sont limités à :

- 12 paires pour toutes les catégories (poussin, benjamin, minime et cadet)

Ces principes peuvent être modifiés par l'organisateur sous le contrôle du juge arbitre, en fonction du nombre d'inscrits et dans l'intérêt de la compétition.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits dans une catégorie, il sera possible de fusionner certains tableaux.

Article 6.2 : Le tirage au sort des tableaux

- La date limite d'inscription est fixée au dimanche 20 novembre 2022 à 20h00.
- La date de prise en compte du CPPH au dimanche 20 novembre 2022.
- Le tirage au sort au lieu le mercredi 23 Novembre 2022
- La liste des qualifiés sera communiquée le mercredi 23 novembre 2022.
- Les convocations seront adressées le vendredi 25 novembre 2022.

Article 7 : Horaires de la compétition

Samedi 10 décembre 2022 :

- Accueil possible des joueurs à partir de 9h00
- Début des matches à 10h00 et jusqu'à 20h.

Dimanche 11 décembre 2022 :

- Accueil des joueurs à partir de 7h00
- Début des matches à 8h00 et jusqu'à 16h (remise des récompenses incluse)
- Les horaires communiqués avant la compétition le sont à titre indicatif. Les joueurs doivent consulter l'échéancier et tenir compte des éventuelles modifications.
- Les joueurs doivent être présents dans la salle une demi-heure avant le début de leur premier match.
- Tout joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 8 : Conseil aux joueurs

- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (au milieu des sets et entre les sets) est autorisé.

Article 9 : Problème d'infrastructure

- Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera considéré comme « Faute » au service et en jeu.

Article 10 : Accès au plateau sportif

- Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs et les officiels de terrain.

Article 11 : Volants

- Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition.
- Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finales et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.
- Le volant officiel est le **DTL82**.

Article 12 : Arbitrage

- Les matches sont autoarbitrés jusqu'aux finales (non incluses) dans la mesure où l'organisateur a pu trouver un nombre suffisant d'arbitre.
- Tout joueur peut faire appel au juge-arbitre à tout moment du tournoi. Celui-ci peut désigner un arbitre s'il le juge nécessaire.

Article 13 : Forfaits

- Tout joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivant la compétition par mail à : sophie.bluy@badminton-aura.org (en indiquant l'intitulé et la date de la compétition) sous peine de sanction fédérale.

Article 14 : Restauration

- Une buvette est à la disposition des joueurs et des accompagnateurs durant toute la durée de la compétition.

Article 15 : Contacts et informations

- Inscriptions : badnet
- Organisation : asptmbad03@gmail.com
- Téléphone organisation : 06 09 20 37 52

